**EPU36**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’Andorre**

**4 novembre 2020**

Merci Madame la Présidente

Le Canada salue les mesures prises par Andorre pour faire avancer les droits de la personne, y compris pour améliorer et protéger le bien-être des enfants et promouvoir l’égalité des chances en éducation.

Le Canada recommande à Andorre de :

1. modifier l’article 108 de son Code pénal afin de décriminaliser l’avortement.
2. mettre en œuvre des lois internes pour assurer la reconnaissance des demandeurs d’asile et des réfugiés conformément aux lois et aux normes internationales.
3. fournir aux réfugiés et aux demandeurs d’asile un accès équitable à des renseignements exacts, des services d’interprétation, une aide juridique, une aide humanitaire et des recours judiciaires.
4. Ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels